

*Aculops Fuschiae* est un acarien originaire d'Amérique du sud (Brésil). Il provoque des galles sur les fuchsias. Depuis 1981, sa présence a été établie dans la région de San Francisco en Californie d'où il s'est propagé. On le trouve notamment en Grande Bretagne et en Bretagne (depuis 2003), où il apprécie les conditions fraîches et humides.

Fuschiae n'est pas visible à l'œil nu mais peut être observé avec un loupe (x 15). Les femelles adultes sont de couleur blanc-jaune, leur corps allongé, mesure environ 0,25 mm de longueur. Leurs piqûres provoquent le gonflement des tissus. Les feuilles ou les fleurs atteintes se couvrent d'un voile blanc ressemblant à une attaque d'oïdium, puis rougissent et finissent par former des galles caractéristiques. La croissance de la plante est alors stoppée.



Photos Mary FRUNEAU



Trois espèces sont particulièrement sensibles : *F. magellanica*, *F. arborescens*, *F. procumbens*. Certains cultivars sont signalés comme très résistants.

La dissémination se fait très facilement par les transports de végétaux infestés, le vent, les oiseaux, les abeilles, les échanges de boutures et de jeunes plants.

En cas d'infestation il faut éliminer dès le début de l'attaque les parties atteintes.

Si les attaques sont trop importantes, couper toutes les branches au ras du sol. Les fuchsias repartiront en végétation. Brûler les branches coupées en prenant la précaution de ne pas les secouer. Le cas échéant les placer avec précautions dans un grand sac poubelle placé à proximité, puis laisser le tout au soleil en attente d'être brûlé.

Ne pas les porter à la déchetterie.

Si possible nettoyer le sol en retirant 3 à 4 cm de terre en surface. Désinfecter à l'alcool outils et mains

*Aculops Fuschiae* est un organisme nuisible réglementé. Il figure sur la liste des organismes nuisibles dont l'introduction et la dissémination sont interdites en Europe. La lutte est obligatoire en tout temps et en tout lieu, un arrêté ministériel national en fixe les conditions (Arrêté du 10 mai 2004).

En cas de suspicion, CONTACTER IMMÉDIATEMENT le Service Régional de l'Alimentation des Pays de la Loire : 02 41 72 32 32